

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 19 août. — On lisait hier soir dans le *Journal de Paris* :

« Les insurgés continuent leur mouvement vers la côte, pour favoriser le débarquement de munitions qu'ils attendent. »

« Le 11, Zumalacarréguay a quitté Ognate pour aller les rejoindre. »

« Rodil, toujours à leurs poursuites, a fait, le 13, jonction avec Jaureguay. »

— On écrit de Brest, le 13 août :

Hier 12 et aujourd'hui 13, ont eu lieu les deux examens publics que devait subir M. le prince de Joinville. La commission d'examen était composée du préfet maritime, président, du major-général de la marine, du directeur des constructions navales, du colonel commandant le régiment d'artillerie de la marine, de deux capitaines de vaisseau et de deux examinateurs professeurs de l'école navale. Toutes ces autorités civiles et militaires de la ville de Brest, tout état-major du port, un grand nombre d'officiers de terre et de mer, les élèves de l'école navale et plusieurs maîtres équipages, formaient le public qui a assisté à cette épreuve. Elle a été soutenue par le jeune prince de la manière la plus honorable. Le premier jour a été consacré à l'examen des mathématiques et de physique; le second à celui de la navigation théorique, manœuvre, artillerie de mer et construction navale. Enfin la dernière épreuve subie par le prince a été celle du dessin. La satisfaction a été universelle quand on a vu avec quelle facilité et quel succès ces divers parties de l'art nautique ont été parcourues par S. A. R. Les élèves de l'école navale, qui sont tous d'un âge étranger à la flatterie, se sont empressés de placer le prince dans le premier rang de l'école, et l'ont prié de commander le lendemain la manœuvre de leur corvette d'instruction. Le prince est acquitté de cette tâche, la plus difficile de toutes peut-être, avec un aplomb remarquable, et a mérité plusieurs éloges d'anciens officiers qui étaient présents à cette épreuve. Le soir, à un bal très brillant, les dames de Brest ont offert à S. A. R. les aiguillettes d'or d'élève de première classe. Le prince les a agréées avec reconnaissance, attendant pour les porter l'ordre du roi qui lui confèrera ce titre. Le prince de Joinville s'embarque aujourd'hui 17 à Lorient, pour les Açores.

— Lors de la présentation de l'adresse de la chambre des députés au roi, beaucoup de membres s'étaient joints à la grande députation. Des cris de *vive le roi!* ont accueilli la réponse de S. M.

Le roi s'est avancé vers MM. les députés, et leur a dit avec émotion qu'il était très-sensible à ce témoignage de leur affection.

« Sire, a répondu M. le président, cette affection est le sentiment dominant de l'adresse. » (*Moniteur*.)

— On remarque que, dans la chambre actuelle, il ne se trouve que 80 membres des anciens 221.

— On écrit de Dunkerque, le 15 août :

« Le sieur Calcuis, agent sanitaire à Dunkerque, est préposé à la chaîne du barrage, s'est noyé cette nuit par excès de zèle. Il a essayé vers minuit, de concert avec l'éclusier du bassin de chasse, d'amarer un petit canot vide délaissé le soir par quelques voyageurs belges qui avaient eu l'imprudence de tenter, sur cette frêle embarcation, le trajet d'Ostende à Dunkerque. Le courage de nos marins était parvenu à sauver, hier au soir, tous les passagers belges, et on était heureux de n'avoir personne à regretter au milieu de ce terrible coup de mer, quand l'infortuné Calcuis conçut la funeste idée d'aller rechercher, au milieu de la nuit, une barque abandonnée et que les flots devaient ramener le lendemain sans avarie. Une lame violente le jeta à la mer ainsi que son compagnon l'éclusier qui eut la force de gagner l'estacade à la nage. Quant à lui, lancé par une vague contre un des piliers de cette estacade, il eut la tête fracassée, perdit ses forces et disparut. Son corps a été retrouvé ce matin en face du rivage de Petite-Synthe. Calcuis laisse une femme et des enfants. Son père et ses fils ont, dit-on, péri comme lui à la mer. »

Nous pensons que notre gouvernement ne peut

se dispenser d'accorder à cette malheureuse famille des secours auxquels l'acte de dévouement de son chef, qui a péri victime de son zèle pour sauver une embarcation belge, lui donne de bien justes droits.

— C'est aujourd'hui qu'a eu lieu la distribution annuelle du grand concours de l'Université. La reine et les princesses assistaient à la cérémonie, elles y ont été accueillies par d'unanimes applaudissements. M. le ministre de l'instruction publique présidait à cette solennité, accompagné du conseil de l'Université où l'on remarquait MM. Villemain et Cousin en habit de pair. Le président de la chambre y assistait en robe de procureur général. M. Lemaire, professeur de rhétorique au collège Bourbon, a prononcé le discours latin d'usage.

Le prix d'honneur de philosophie a été remporté par le jeune Huet du collège Stanislas. Le grand prix d'honneur de rhétorique a été remporté par le jeune Jacquinet du collège Saint-Louis.

Les collèges Henri IV; Rollin et Saint-Louis; sont ceux qui ont obtenu le plus de nominations dans les hautes classes.

— M. le marquis de Fitz James ayant achevé les trois mois de prison auquel il avait été condamné à Amiens, est sorti le 14 août de la maison de Bicêtre.

— Voici la lettre adressée aux journaux par M. Lennox, un sujet de l'explosion du navire aérien :

« Monsieur le rédacteur, vous connaissez sans doute déjà l'événement qui nous a empêché de réaliser l'expérience que nous avions annoncée pour aujourd'hui. »

« Nous n'aurions pas, au moins, à regretter qu'aucune question d'argent puisse se mêler à cet événement : il n'y avait qu'un très-petit nombre de spectateurs lors de l'explosion, nous les priions de faire retirer ce qui a été reçu d'eux : nous croyons devoir subir seuls les conséquences des efforts que nous avons faits dans l'intérêt d'une science que nous considérons comme de la plus haute importance et à laquelle nous sommes résolus de continuer à consacrer tout le dévouement dont nous sommes capables. »

« Nous avons déjà trouvé dans les hommes, qui savent apprécier la valeur de nos tentatives, des encouragements et des consolations auxquels nous avons été bien sensibles. »

« Notre confiance reste la même, et l'accident que nous venons de subir ne fait que la confirmer. »

« Nous avons prévu toute la puissance que pourrait avoir un aérostat exécuté sur une très-grande échelle, et nos prévisions n'ont été que trop vérifiées, puisque celui que nous avons construit pour notre essai a pu acquérir une si grande force d'ascension, qu'il a rompu tous les obstacles qui le tenaient captif. Au moment où il s'est soustrait à toute la résistance que nous lui avions opposée, sa puissance était telle qu'il a en outre soulevé de terre tous ceux qui ont essayé de le retenir et notamment deux des braves marins du Louqsor, dont tout l'équipage nous a si cordialement aidés dans nos travaux. »

« Agréez, etc. Lennox. »

— On écrit de Toulon, 12 août :

« L'escadre s'exerce toujours aux grandes manœuvres du côté des îles d'Hières; on l'aperçoit de la hauteur du fort Lamalgue. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Voilà sept prévenus sur le même banc où d'ordinaire il n'y a place que pour deux. On dirait une banquettes de première galerie un jour de spectacle *gratis*. C'est qu'aussi ces

sept prévenus, qui composent avec deux autres scélérats placés sur le banc d'en bas le matériel d'une bande de voleurs, sont des bandits de premier âge, apprentis forbans de carrefours, pirates de rue, ainsi que les nommait M. l'avocat du roi, écumeurs d'étalages en plein vent. Le premier, c'est Remy, le plus petit de la troupe, mais aussi le plus malin. Il figurait en cour d'assises il y a quelques jours, et la les magistrats, en l'acquittant, ont ordonné qu'il serait renfermé pendant trois ans dans une maison de correction. Il semble dédaigner la scène secondaire où l'appellent les réserves du ministère-public. — Viennent après Sni Bosseron et Petit-Pierre, moutards chez lesquels le *crétinisme* semble se combiner avec les sept péchés capitaux. Puis c'est Amboise, bambin étioilé, perdu dans une redingote d'une ampleur égale à l'habit d'Arnal dans *Pécherol l'empailleur*. Marchent à la suite les comparses Massouille, Lecoge, Louchet de Strasbrot. Ces derniers semblent avoir pour mission de pleurer pour le reste de la troupe, d'attendrir le magistrat au profit de tous. Aussi beuglent-ils de concert et à grand renfort de poumons.

De nombreux vols leur sont reprochés. Dans les premiers momens de l'instruction, ils ont fait des aveux; mais depuis que Briard, l'un de leurs complices a trouvé le moyen de s'évader, ils ont pris, en vrais descendants d'Adam, un tout autre système; c'est de rejeter leur faute sur leur frère absent. Aussi chaque prévenu ne manque-t-il pas de répondre à M. le président qui l'interroge : « C'est Briard qui a tout fait. »

Qu'ont-ils donc fait? Ils ont volé du chocolat, des sucres d'orge, une dôte à bec, des pommes cuites, des cols, des foulards, des eouteaux, un soufflet, des aiguilles à tricoter, et un radis noir.

M. le président. — Qui a volé le chocolat chez Mme. Caron?

Remy. — C'est Briard!

Les sept autres. — C'est Briard!

Amboise. — Je n'ai su que c'était du chocolat qu'après en avoir mangé à la vanille.

Petit-Pierre. — Fricot!

M. le président. — Qui a volé les foulards, les faux-cols chez M. Durand en cassant un carreaux?

Remy. — C'est Briard!

Les sept polissons. — C'est Briard!

Massouille. — C'est lui qui les a pris avec un crochet et un petit fil.

Souchet. — Il les a péchés à la ligne.

M. le président. — Ainsi donc, c'est Briard qui a tout fait?

Remy. — C'est Briard!

Les sept autres. — C'est Briard!

Amboise. — Je n'ai jamais été dans le vol... j'étréne!

Sur tous les autres chefs les réponses sont les mêmes, et le pauvre Briard, bouc émissaire, est chargé suivant pacte convenu, de toutes les iniquités d'Israël.

Voici le moment des émotions; les pères, les mères, les oncles, les tantes arrivent suppliant et sanglotant. Ils viennent réclamer les délinquans. Les réclamans sont sur trois rangs, les avocats sur deux. C'est à fendre le cœur et à faire pouffer de rire en même temps. Il y a là des douleurs si réelles et des visages si grotesquement grimaciés! Et puis, voyez le père du numéro quatre qui s'avance devant le tribunal, en cachant quelque chose sous sa redingote.

M. le président. — Vous réclamez votre enfant!

Le père, courroucé mais prêt à s'attendrir. — Oui, mon juge.

Le fils, d'une voix déchirante. — Je n'ai pas le moins du monde à me plaindre de mon père. Bien au contraire:

Le père, essuyant une larme. — L'enfant dit vrai.

M. le président. Offrez-vous des garanties pour l'avenir? Surveillerez-vous votre fils?

Le père, exhibant un nerf de bœuf passablement prolongé: — Voici les garanties que j'offre à la justice pour l'avenir.

La correction, mon juge, la correction!

M. le président. — Ce n'est pas ainsi que la loi entend la correction.

Le père, s'adressant à M. le procureur du roi. — Mon cher, cela réussissait merveilleusement autrefois. C'était là l'ancienne méthode.

Délibération prise, le tribunal ordonne que Bosseron, Louchet, Briard, Boyeldieu et Lecoge seront rendus à leurs parens; les autres resteront pendant quelques années dans une maison de correction.

« M. le président, je vous fais juge de la chose, et jugez cela pour le mieux. »

C'est ainsi que le prévenu persiste à répondre aux interpellations de M. le président, qui l'interroge sur les faits de rébellion qui lui sont imputés.

M. le président. — Qu'avez-vous à répondre aux dépositions?

Le prévenu. — Eh bien! je vous dit que je vous fait juge de la chose.

M. le président. — Les faits sont-ils vrai?

Le prévenu. — Je vous fais juge de la chose, que je vous dis... puisqu'il faut tout vous dire. Voilà ce que c'est: Il y aura douze ans à la St-Jean que j'étais en union d'amour avec ma bonne amie, qui est figurante sur les boulevards. Pour lors

J'ai vu qu'elle ne voulait plus de moi, parce que je suis voiturier, et qu'y avait un homme de loi qui la fréquentait. Alors je veux m'en sauver d'avec elle, et voilà qu'un beau jour que j'arrive pour reprendre mes effets, dont que je payais le loyer, je vois qu'elle m'a pris tous mes effets, mes outils, et qu'elle ne m'a laissé qu'une mauvaise pantoufle et un chapeau, c'est bien avec cela que je ferai mon état, pas vrai? Eh bien, je vous fait juge de la chose: supposition que votre amante vous subtilise comme ça, et que justement vous seriez un peu dans le train; eh bien, vous la crosseriez une idée, un brin. Eh bien, non, je suis Français, j'ai respecté mon amante; mais comme je voulais me venger, j'ai été chez elle, là où l'homme de loi l'a mise, et je me suis couché sur son beau lit avec ma blouse et mes souliers; ils étaient crottés, c'est vrai, et c'était par vindication ce que j'en ai fait. Alors elle a poussé des cris de mélodrame, et la garde est venue; mais j'ai respecté la garde comme j'avais respecté mon amante. Après ça, je vous fais juge de la chose.

Le galant voiturier a été renvoyé de la plainte.

DE L'IMPRIMERIE EN FRANCE. On a fait un relevé, sur un des derniers numéros du *Journal de la Bibliographie de France*, des livres dont le dépôt s'est fait durant l'espace de huit jours à la direction de la librairie. Il en résulte que l'imprimerie met au jour, dans une semaine de temps, 120 ouvrages divers formant ensemble 1,092 feuilles d'impression. Le tout tiré, terme moyen, à 550 exemplaires, présente un total de 546,000 feuilles imprimées qui sont hebdomadairement livrées en pâture à la voracité de lecteur français. Maintenant faisons le même calcul pour douze mois; et nous trouverons que l'imprimerie vomit régulièrement par an 5,760 ouvrages diverses composés de 32,318 volumes qui, tirés à 500 exemplaires font 26,208,000 feuilles imprimées.

— **Musée du Louvre.** Le musée de peinture du Louvre à Paris, contient d'après le nouveau catalogue qui vient d'être publié, 1,358 tableaux appartenant aux écoles française, flamande, allemande, italienne et espagnole. L'école française y compte 352 tableaux appartenant à 82 maîtres; l'école flamande-allemande, 525 appartenant à 155 maîtres; enfin les écoles italienne et espagnole, 481 tableaux appartenant à 228 maîtres. Totaux, 1,358 tableaux appartenant à 465 maîtres.

Ecole française. — On y compte 7 tableaux dus à David, 22 à Lebrun, 46 à Lesueur, 16 au Lorrain, 10 à Mignard, 39 au Poussin, 31 à Joseph Vermet, etc., etc.

Ecoles flamande, allemande, hollandaise. — Philippe de Champaigne 18 tableaux, Van Dyk 2, Jean Holbein 10, Jordaens 7, Rembrandt 17, Rubens 43, Teniers, 14, Wouwermans 14, etc.

Ecoles italienne et espagnole. — L'Albane 20 tableaux, Michel-Ange 1, les Carraches 32, Corrège 3, le Dominicain 14, le Guerchin 1, le Guide 22, Jules Romain 6, Léonard de Vinci 10, Paul Véronèse 12, le Primatice 2, Raphaël, 15, Salvator-Rosa 5, le Tintoret 6, le Titien 22, etc.

73 tableaux ont été replacés cette année dans le musée.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 AOUT.

Cette nuit, comme la nuit précédente, toutes les troupes de la garnison ont été sur pied; de nombreuses patrouilles de troupes de ligne et de gardes de sûreté ont circulé; les commissaires de police avaient établi leur quartier-général à l'Hôtel-de-Ville. Vers dix heures du soir, plusieurs groupes se formèrent rue de l'Etoile, près la Grand-Place, mais ils ont été de suite dispersés; tous les estaminets de cette rue étaient comblés. Tout s'est passé dans la plus parfaite tranquillité.

Plusieurs jeunes gens étaient allés au-devant de quelques-uns des individus impliqués dans l'affaire des pillages, et qui ont été acquittés. Ils leur ont offert un dîner à Hal. Dans la soirée tous sont rentrés en ville dans dix-sept voitures différentes.

— Quoi qu'il en soit du congé demandé par M. le colonel Rodenbach, nous pouvons affirmer du moins qu'à l'heure qu'il est il n'a pas encore repris son commandement qui a été confié à M. le major Borlée, par suite du congé qu'il a obtenu.

— MM. Ch. de Brouckère et Willmar, membres de la commission de l'industrie belge, sont partis hier soir pour Paris.

— La cour de cassation, dans son audience publique du 14 de ce mois, a cassé, comme violant les lois portant organisation de la milice nationale, un arrêt de la cour d'appel de Liège, rendu le 26 juillet dernier, qui avait admis en principe que les Belges seuls et les étrangers qui ont acquis la qualité de Belge doivent faire partie de la milice nationale.

Il résulte de cette décision importante que les étrangers se trouvent assimilés aux indigènes en ce qui concerne le service de la milice.

— Le jury chargé de juger le concours ouvert pour la composition de la musique de la Cantate qui doit être chantée aux fêtes de septembre, s'est réuni hier matin pour la première fois. Les partitions sont au nombre de trente-six et non de soixante comme on l'avait dit il y a peu de jours.

— Voici la fin des extraits que nous avons donnés des renseignements fournis par le ministre de l'intérieur, concernant les relations commerciales que la Belgique pourrait établir avec Alger.

La consommation des farines est importante à Alger; il en arrive beaucoup d'Italie, de Gibraltar et de France. Marseille les fournit en ce moment à 28 francs le baril de 88 kil. net, rendu à Alger. Les farines de Trieste sont ordinairement grisâtres et ne se vendent qu'au prix très-médiocre de 14 francs le baril, mais le prix moyen est de 20 à 26 francs.

La morue commence à offrir à Alger un débouché assez important pour la consommation des juifs et des européens. Celle qui arrive en mai, juin, juillet et août, se vend mal, à cause des chaleurs qui ne permettent pas de la conserver long-temps en magasin. Jusqu'ici il n'est encore arrivé que de la morue sèche, les indigènes ne connaissant pas la morue verte; on pourrait essayer probablement avec succès d'en envoyer dont la conservation serait moins difficile pendant les chaleurs à cause des saumures qu'on peut changer.

La morue se vend dans le courant de l'année de 30 à 36 francs le quintal d'Alger de 54 kil. On n'a encore expédié que du petit poisson et du poisson moyen. Les harengs saures et plus encore les blancs sont d'une forte consommation, 80 à 100 barils à la fois se vendraient de suite; les harengs blancs se vendent en barils de 8000 et se vendent de 20 à 25 piastres fortes le baril, suivant le plus ou le moins d'arrivages.

Ce qui nuit à la consommation de ces poissons c'est la grande quantité de poissons salés venant de Malte et de Livourne, et qu'on vend ordinairement de 12 à 15 piastres le baril.

Les demandes en charbons se multiplient. Il y a disette de cette denrée et un million de kilog. serait vendu couramment et contre argent comptant. C'est la base sur laquelle le commerce belge fondera d'une manière sûre ses relations en Afrique.

Les cuirs sont aussi très-recherchés; jusqu'ici il n'en est venu que de France, où ils sont très-chers. Voici les prix:

Tiges de bottes, 1^{re} qualité, de 5 à 5.50; la paire avant-pieds, 2 à 2.50; la paire vache lissée, belle qualité, 2.75 à 3 frs. le kilogramme; cuir fort pour semelles, id.; doublures rouges et canaries, 2.25 la peau.

— Nous allons voir enfin s'achever à la satisfaction générale l'extrémité de la rue Royale extérieure, qui fait face à l'église de Caudenberg. D'accord avec le gouvernement et l'archevêque de Malines, la régence de la commune de Scharbeek vient de décider d'y construire une superbe et vaste église en remplacement de l'église actuelle de Scharbeek, qui sera démolie et transformée en cimetière. Déjà tous les terrains nécessaires pour cette construction se trouvent acquis, et les moyens de faire face aux dépenses, assurés. Le gouvernement, à ce qu'il paraît, se chargerait de la façade pour la faire correspondre à celle de l'église de Caudenberg. L'architecte désigné pour l'exécution de ce beau projet est M. Suys. Scharbeek s'étendrait dès lors pour ce qui concerne le service religieux jusqu'à la porte de la ville et prendrait le nom de faubourg St.-Servais, patron de la commune.

(*Emancipation.*)

— Il n'est personne qui n'ait connu à Bruxelles, M. Bouscar et ses œuvres poétiques. Ce vieillard octogénaire est décédé hier à Bruxelles. Depuis plusieurs années il était tombé en enfance.

LIEGE, LE 21 AOUT.

Par arrêté royal du 13 août, sont continués pour l'année courante:

1^o Le traitement de 3,527 francs 32 centimes, au profit du sieur Garnier (J.-G.), professeur ordinaire en non-activité de l'université de Gand.

2^o Celui de 3,527 francs, au profit du sieur Kauff (C.-F.), professeur ordinaire en non-activité de la même université;

3^o Celui de 3,527 francs 32 centimes, au profit du sieur Raoul, professeur ordinaire en non-activité de la même université;

4^o Celui de 2,116 francs 40 centimes, au profit du sieur Rassmann (C.-W.), professeur extraordinaire en non-activité de la même université;

5^o Celui de 3,104 fr. 4 c., au profit du sieur Fass (J.-F.), professeur ordinaire en non-activité de l'université de Liège;

6^o Celui de 2,328 fr. 40 c., au profit du sieur Janssens; professeur ordinaire en non-activité de l'université de Louvain.

— Un autre arrêté du même jour approuve la cession faite au sieur Meus-Vandermaelen, à Bruxelles, par le sieur Lemaître-Ferat, négociant à Paris, par acte passé devant le notaire Clausse, à Paris, le 23 juin 1834, du brevet d'importation de cinq ans accordé, le 15 mai 1832, audit sieur Lemaître-Ferat, pour de nouveaux procédés de fabrication du fil de caoutchouc.

— Par arrêté du même jour, il est accordé à la fabrique de l'église de Ste-Marguerite, à Liège, une somme de 600 fr., pour acquitter les dépenses résultant des constructions et travaux faits au presbytère de la commune.

— On écrit Dordrecht, 18 août:

« Nous apprenons que dans ce pays on a au projet d'établir un service de transport régulier pour les voyageurs et les marchandises au moyen de voitures trainées sur les routes ordinaires par des machines à vapeur; si nous sommes bien informés, il doit déjà avoir été adressé à cet effet une demande de concession à S. M., et notamment pour le trajet entre Amsterdam et Arnhem, en rapport avec la navigation du Rhin.

« Le mouvement des corps de la schutterij qui retournent chez eux en congé illimité continue tous jours. On compte qu'il ne sera terminé que vers la fin du mois. »

— On écrit de Namur, 16 août:

On place des tuyaux du gaz sur la Grand-Place, mais plusieurs voûtes des caves avançant sous la rue à une très-petite profondeur, nécessitent l'emploi des tuyaux en fer et empêchent les concessionnaires d'avancer aussi vite qu'ils le désiraient.

— On nous écrit de Dinant, le 18 août:

« Aujourd'hui au lieu en cette ville un concert d'harmonie entre le corps de musique du 2^e régiment d'infanterie belge et celui du 8^e d'infanterie française: une médaille devait être le prix des vainqueurs; elle a été décernée à la musique du 2^e régiment. On ne saurait donner trop d'éloges au parfait ensemble avec lequel les morceaux ont été exécutés, et ce triomphe doit être d'autant plus flatteurs pour nos musiciens que la musique du 2^e est une des meilleurs des régiments français. La tenue de notre corps de musique a excité l'admiration générale. »

— Dans le courant de l'année 1833, il a été importé sur le Rhin de l'Allemagne en Hollande

5,166,639 quintaux de marchandises savoir: 438,307 quintaux marchandises diverses, 313,000 idem froment et seigle, 2,486,836 idem houille, 88,412 idem terre d'argile, 322,057 idem pierres de basalte, 19,008 idem meules de moulin, 124,900 idem pierres de tuf, 109,647 idem pierres à chaux, 147,349 idem bois de chêne, et 126,718 idem bois de sapin.

Par contre, il a été importé de la Hollande

ans les différens ports du Rhin 1,427,969 quintaux de denrées coloniales, de teinture, de cocons filés, des vins étrangers, du plomb, de l'étain, des poissons, etc., etc. Il serait intéressant de savoir de quel côté penche la balance sous le rapport de la valeur en numéraire de ces exportations.

— Nous apprenons que la commission créée par le gouvernement pour examiner les plantations et pépinières du mûriers faites dans le royaume et proposer l'allocation des primes et médailles, instituées par l'arrêté royal du 20 janvier 1832, est composée de MM. Van Hoebroek de Fiennes, membre de la chambre des représentans; le lieutenant-colonel directeur d'artillerie, Winssinger; le directeur de l'établissement modèle du gouvernement, MM. Van Hoebroek de Fiennes et Wissinger, sont deux des premiers introducteurs, des plus zélés et plus instruits propagateurs de la culture du mûrier et de l'éducation des vers-à-soie en Belgique. Ces Messieurs vont commencer leur inspection dans les Flandres, le Hainaut et la province de Liège.

— On écrit de Tournay, le 19 :

« Un duel au pistolet a eu lieu hier vers 6 heures du soir, entre deux sous-officiers de cuirassiers; les suites ont été des plus funestes, l'un d'eux a été atteint à la tête et l'on désespère de ses jours. »

— Les draps et les cuirs viennent d'éprouver une hausse assez importante à Vienne; ces articles y ont beaucoup de demandes pour Constantinople.

— Charles X a vendu subitement la plus grande partie de ses pierreries. Ce sont trois joailliers (un de Berlin, un de Vienne et un de Paris) qui en ont fait l'acquisition. Le marché a été conclu à Tœplitz.

— On lit ce qui suit dans l'*Invalide Russe* :

« Pendant le violent orage qui a éclaté le 3 de ce mois, sur notre capitale, la foudre était tombée, à huit heures du soir, sur un magasin dépendant du laboratoire d'artillerie, dans lequel se trouvaient déposées 6,000 fusées à la Congrève, et y avait mis le feu. Le nommé Larion Kauliabine, chasseur de la 2^e compagnie du régiment de chasseurs de Neuschlot, se trouvait en ce moment en faction auprès du magasin, et il est bon de remarquer que cet homme, paysan du village de Potchiuka Konliabinskaïa, district de Glazof, gouvernement de Viatka, n'était entré au service militaire que le 11 décembre 1831.

« Lorsque tout le magasin fut en flammes et que la guérite du factionnaire commençait déjà à fumer, les généraux et officiers supérieurs qui se trouvaient sur les lieux, s'apercevant du danger auquel était exposé Kouliabine, lui ordonnèrent de s'éloigner, mais il leur répondit « qu'en faction il ne pouvait s'éloigner à plus de dix pas, et qu'il resterait à son poste jusqu'à ce qu'il eût été relevé par qui de droit; » et en effet, malgré le péril imminent qui le menaçait, ce brave soldat continua de rester en faction, jusqu'à ce que l'officier de garde l'eût fait relever. Ce trait honorable, qui prouve jusqu'à quel point le soldat russe est indébranlable dans l'observation de ses devoirs, ayant été porté à la connaissance de l'empereur, S. M. I. a daigné faire passer le brave Kouliabine dans la garde, et lui accorder une gratification de 300 roubles. »

— On assure que le gouvernement bavarois a l'intention d'employer des militaires pour construire au printemps prochain le canal qui devra réunir le Danube au Mein et au Rhin. Déjà une commission a été nommée par le gouvernement et chargée sous la présidence de M. le conseiller de Kleuse, des travaux préparatoires pour l'exécution de la loi, puis de s'entendre avec les capitalistes et enfin de remplacer le directoire jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant de souscriptions d'actions pour pouvoir en former un. (J. de Francfort.)

— La *Gazette de New-York* du 16 juillet nous apprend que la chaleur a été excessive en Amérique. On dit que, trois jours avant la date de ce journal, elle s'était élevée à un degré tel qu'on ne se rappelait pas en avoir jamais ressenti de pareille. Chaque jour le mercure avait marqué 92 et hier 93.

— On a remarqué, dit le *Sun*, que parmi les membres actuels de la chambre des lords, plus de 60 ont atteint leur 70^e année. Le plus âgé de tous est lord Stowell, qui a maintenant 89 ans. Beaucoup de pairs se trouvent dans leur 80^e et 85^e année.

— Le *National*, en parlant de la tentative d'ascension de M. Lannox, dit qu'il était loin de l'approuver, et qu'il n'en espérait rien. Voici sur quoi il se fonde relativement à la partie mécanique de l'entreprise :

« D'abord, il nous avait été impossible de reconnaître le jeu de cette prétendue vessie natatoire qui, placée dans l'intérieur du ballon, pouvait se remplir ou se vider d'air, et alors augmenter ou diminuer le poids de l'appareil : car, à moins de former cette vessie natatoire d'une matière aussi résistante que celle d'une chaudière à vapeur, on ne pouvait faire varier d'un seul gramme le poids total du ballon.

« Mais une circonstance vraiment effrayante pour nous, était cette forme allongée donnée au ballon. Il faut savoir que la pression qui s'exerce intérieurement contre la partie supérieure de l'enveloppe, est représentée par la différence entre le poids de l'hydrogène et celui de l'air qu'il déplace, quelles que soient d'ailleurs la forme et la position instantanée du ballon. Tant que ce ballon avait sa longueur dans le sens horizontal, et il n'y avait pas à craindre qu'il se rompit par la pression, alors répartie sur une large surface. Mais qu'un accident vint à incliner le ballon, surtout à le dresser sur la pointe, et la rupture était inévitable, puisque toute la pression se concentrait sur cette faible base. La forme du ballon la plus avantageuse est celle d'une sphère, et si l'on s'en écarte, il est nécessaire de mettre le plus grand diamètre dans le sens vertical; car, si l'enveloppe résiste avant son départ, on sera sûr qu'elle n'éclatera pas dans les airs. »

THÉÂTRE. — REVUE.

A quelques exceptions près, on peut regarder les débuts comme étant terminés. Déjà, plusieurs fois, nous avons examiné la valeur de nos acquisitions nouvelles; mais un compte rendu définitif pourrait être agréable à une partie de nos lecteurs, nous le pensons du moins? — Voici donc nos observations dernières.

M. Tesseire a voulu obtenir son admission officielle dans le *Comte Ory*, cet ouvrage charmant, fruit d'un caprice du génie, lorsque le divin maestro voulut un jour se faire musicien français; M. Tesseire a réussi. En vérité c'est une voix étrange que celle de ce 1^{er} tenor, une voix inouïe, une voix qui certes vous frappera d'étonnement. Je ne puis mieux comparer les sons qui viennent mourir à votre oreille qu'à la vibration d'un violoncelle que l'archet a mis en mouvement; ils ont la douceur, le moelleux de la chanterelle de ce délicieux instrument, mais peut-être aussi, en ont-ils la faiblesse. Du reste chanteur élégant et correct, M. Tesseire manie avec habileté un organe dont tous les registres sont parfaitement égaux, dont les diverses cordes offrent cette homogénéité de sons si difficile à rencontrer, et partant si précieuse: les notes extrêmes de l'aigu se départent seules de ce caractère général; elles ont je ne sais quoi de pointu, si toutefois cette expression, que j'ai recueillie à mes côtés, peu s'appliquer à ce qui n'a point de forme. Nous avons dit les qualités de M. Tesseire, disons ses défauts. Qu'un rideau s'élève entre l'artiste et le public, et l'artiste n'y perdra rien: sa voix seule a du talent: le geste, le regard, l'accent dramatique, qui font si éminemment partie des richesses vocales, car dans un chanteur tout doit être musique, cette puissance du port, que les italiens placent si haut, lui manque complètement. Sous ce rapport, M. Gellas est bien supérieur à son rival. Mais je ne veux point établir entre nos deux 1^{ers} tenors un parallèle qui ne pourrait être qu'un contraste; je dirai seulement que sans M. Gellas, M. Tesseire serait incomplet, et que, pour nous sauver des inégalités de M. Gellas, M. Tesseire était indispensable.

M. Lemaire, car pourquoi ne parlerai-je pas de notre deuxième basse, de notre basse comique? M. Lemaire donc s'est montré bailly convenable dans

le *Nouveau Seigneur*, Bartholo médiocre dans le *Barbier*, spirituel avocat dans *Louise*, Jacomo détestable dans *Mazaniello*: cet ivrogne rouge, cet homme carotte était hideux à voir. Dans ce moment encore cette hallucination fébrile se reproduit à mes yeux et me cause une sensation pénible. Que M. Lemaire aime à franchir la distance qui sépare le comique du grotesque, soit; peut-être le public le lui pardonnerait-il, mais jamais il n'ira impunément jusqu'au laid.

Dans notre troupe de comédie et de vaudeville, M. Berger reste notre acteur par excellence. Quoique sorti de l'école que M. Scribe a fait naître, M. Berger a su en éviter les défauts: son talent ne se réduit pas à bien amener le trait fin qui se prépare, à le dire avec esprit lorsque le moment en est venu; c'est par l'ensemble qu'il saisit ses rôles. Que M. Berger paraisse sous les traits du baron Malzen, de Philippe, de ce Dubreuil, qui nous a fait tant rire, toujours vous le verrez inféodé au personnage qu'il représente, toujours... Mais je viens de vous parler de Philippe.

Philippe nous a procuré une véritable fournée de débutants; nous avons vu paraître à la fois, Mlle Emilie, M. Harmant, Md^e Verneuil, M. Marius. Il est tels de ces artistes à qui l'on pourrait souhaiter un peu plus de physionomie, mais tous nous ont fait désirer plus de fidélité dans la manière de rendre le ton du faubourg Saint-Germain. — « Rasurez-vous, madame, je sais gaser les choses », dit M. de Beauvoisis s'apprêtant à raconter son aventure avec la danseuse. Mais, n'en déplaise à M. le vicomte, cette méthode de gaser, et le geste qui accompagnait ces paroles, n'annonçaient guère le salon aristocratique de M^{me} la comtesse d'Harville.

Pourrais-je terminer cette revue sans parler de M^{me} Marcou que nous avons vue successivement si naïve dans *Louise*, maniérée à vous glacer dans les deux ménages, puis si gracieuse dans la *vielle*? Imaginez-vous que M^{me} Marcou a voulu ranimer *Adolphe et Clara*. Quelle hardiesse. Assurément, si l'on enlève à cette œuvre ses petites gentillesses d'opéra-comique, le geolier-gouverneur, le coup de canon du départ; si l'on enlève *Arktintirkof*, et sa barbe, et sa hallebarde, il vous restera une comédie qui ne manquera ni de grâce ni de finesse: *Marivaux* eut avoué ses mille et une péripéties, si gracieuses et si frêles, basées sur le caprice d'une jolie femme. Mais il en est des ouvrages qui ont vieilli à la scène comme des pièces de monnaie depuis long-temps en circulation: le long user en a effacé l'empreinte, et le jour arrive où l'on en conteste la valeur réelle. La caducité de l'ouvrage écrase l'artiste, alors même qu'elle se nomme M^{me} Marcou; malgré ses efforts on s'écrie: c'est ennuyeux! comme plus tard malgré sa présence dans le *Petit Matelot*, on s'écriera: c'est assommant! — *Le Petit Matelot!!!* Et qui donc nous a valu la résurrection de cette pièce-morte de M. Pigault? L'administration s'imagina-t-elle que le public vienne au spectacle pour assister à une exclamation de fessée? Eh! si l'on voulait à toute force montrer notre dugason en cavalier, il fallait la réserver pour une représentation du *Comte Ory*. C'est là qu'il est beau de voir le malin page, le charmant Isolier, si coquet, si élégant.

En s'attaquant avec audace au *Confidant* et à *Leicester*, M^{me} Schnetz termine aujourd'hui ses débuts: le public n'aura plus à prononcer que sur M^{lle} Borsat et sur M^{me} Jannin, qui porte le petit tablier avec tant de gentillesse. Vous touchez au port, M. de Mondonville. Mais si vous voulez conserver la faveur qui vous a suivi jusqu'à ce jour, redoublez de zèle, et d'activité.... Pour m'apart, je vous demande quelque bon vaudeville qui nous rende l'excellent M. Jannin, cet homme d'esprit, qui, si souvent, a touché au sublime de la maïserie.

Observation de détail. Lors de la première représentation du *Comte Ory*, chacun se demandait si le rôle de *Ragonde* était bien de l'emploi de M^{me} St. Firmin? — Que le chevalier Raimbaud n'escamote plus son air du second acte, que l'orchestre se résigne à accompagner certaines parties de l'ouvrage avec plus de modération, et l'œuvre de Rossini vaudra au beau succès à l'administration nouvelle. L'élite de notre troupe y paraît; plusieurs de nos artistes y méritent de grands éloges.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 9 août 1834.

Présens : MM. Louis Jamme, président, Seronx, Closset, Robert, Piercot, Billy, Bayet, Delfosse, Hubart et Lefebvre.

Absens : MM. Nagelmackers, Raikem, de Behr, de Lamine, Richard, Delasse (en voyage), Burdo, Lombart, Frankinet, de Stockhem, Dewandre et Francotte.

La séance est ouverte à 5 heures 1/2. Le procès-verbal de la séance du 6 août courant est lu et approuvé.

On met sous les yeux du conseil l'état analytique des traits de courage et de dévouement qui signalent des citoyens de cette ville. Il s'agit de récompenser ces actions généreuses. — Cette affaire est renvoyée à l'examen d'une commission.

— La commission d'instruction propose de créer une place d'inspecteur rétribué, qui serait chargé de visiter chaque école communale de garçons ou de filles, de prendre connaissance des progrès des élèves, de les constater tous les trois mois et d'en faire un rapport trimestriel à la régence. Le conseil, appréciant l'utilité de ces fonctions, crée une place d'inspecteur pour remplir ledit objet dans les écoles communales de garçons ou de filles.

On pose la question de savoir si ces fonctions seront rétribuées. La négative est résolue par sept voix contre trois. M. Jamme a voté contre et MM. Piercot et Lefebvre pour que la rétribution soit facultative.

Le conseil s'occupera de la nomination à cette place à l'une de ses séances prochaines.

Il rejette à la majorité de six voix contre quatre, la proposition de rétablir le congé du mardi aux élèves du collège municipal. Ont voté pour ce congé MM. Seronx, Closset, Bayet et Lefebvre.

L'enseignement au collège municipal se divisant en deux branches, dont l'une comprend les langues anciennes, et l'autre les langues modernes, le conseil décide que les cours suivans sont obligatoires; savoir :

Pour les élèves qui suivent les langues anciennes : Les cours de grec, de latin, de mathématiques, d'histoire et de géographie.

Pour les élèves qui suivent les langues modernes : Ceux de français, de mathématiques, de tenue des livres, de l'histoire et de géographie.

Le conseil décide en outre que, pour autant qu'il sera possible, les élèves des langues anciennes, devront, à la réserve de ceux de la rhétorique, suivre le cours de langue française, et que l'allemand est facultatif à tous les élèves du collège.

— Le conseil vote trois cents francs pour le prix à distribuer, en 1834, à l'école industrielle de cette ville. Cette dépense sera imputée sur le fonds des dépenses imprévues.

— Il est procédé à la nomination d'un membre du bureau de bienfaisance de cette ville, en remplacement de M. Baleine qui n'a pas accepté cette place. Les listes de candidats présentés par ce bureau et le collège des bourgeois et échevins sont mises sous les yeux du conseil. Un scrutin est ouvert. Dix membres sont présents et votent. M. Delexhy, notaire, obtient 7 voix et M. Wathour 3. M. Delexhy est nommé membre dudit bureau de bienfaisance audit remplacement.

La séance est levée à 8 heures 1/2 du soir. Pour extrait conforme : Le secrétaire de la régence, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 20 août.

Naissances : 4 garçon.

Décès : 2 garçons, 4 filles, 4 hommes, 2 femmes, savoir : Beauduin Pholien, âgé de 69 ans, perruquier, rue Yolière, célibataire. — Marie Elis. Sélis, âgée de 64 ans, faubourg Ste. Marguerite, veuve en 2^e nocces de Joseph Gathy. — Anne Marie Arnold, âgée de 30 ans, couturière, rue d'Avroy, veuve de Jacques Joseph Léonard Auguste Parmentier.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi 21 août 1834, 3^e début de Mme. Schmetz, Leicester, opéra en trois actes, paroles de MM. Scribe et Mélesville, musique de M. Auber; précédé par la première représentation du *Confidant*, vaudeville en un acte, par MM. Scribe et Mélesville. On commencera à 6 heures et demie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vendredi 22 août, à 2 heures, CONTINUATION DE LA VENTE MOBILIÈRE à la maison mortuaire de madame WASSEIGE, au faubourg Sainte-Marguerite. On y vendra des marchandises d'annage. 398

Nouveaux HARENGS pleins à 44 cents la pièce, chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, n° 309.

Harengs et Anchois nouveaux, chez PERET rue Ste. Ursule.

Le docteur TALMA, chirurgien-dentiste du roi et de la reine séjournera à Liège jusqu'au mardi soir 19 du courant et du 23 au 30 du même mois, hôtel du Pavillon-Anglais. 390

L'administration communale de Spa, informe les créanciers porteurs des billets de chance, que la commune leur a délivrés, que le dix septembre prochain, à dix heures du matin, il sera procédé dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à un tirage au sort extraordinaire des dits billets jus qu'à concurrence d'une somme de 4,807 francs 89 centimes, provenant du remboursement d'un prêt fait au gouvernement de cette province.

Spa, le 19 août 1834. Le bourgmestre, ROUMA. 404

Jedi 25 septembre 1834, à dix heures, au local de la justice de paix du sud et ouest, de la ville de Liège, il sera procédé par le notaire ADAMS à la licitation :

1^o D'une MAISON, sise place St-Denis, à Liège, cotée 650 ; 2^o D'une FERME d'environ 70^o bonniers, sise à Morville, commune de Wéris, district de Marche, province de Luxembourg ;

3^o D'un MOULIN à FARINE, avec environ 15 bonniers de biens, sis à Nettime, canton de Rochefort, province de Namur.

Aux conditions à voir chez ledit notaire et à la justice de paix.

VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES.

Lundi 1^{er} septembre 1834, à midi, dans une des salles de l'ABBAYE de CLOSTERADE (ROLDUC), et par le ministère de M^o DAELLEN, notaire à Kerkrade, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES dont suit l'indication sommaire, situés en ladite commune de Kerkrade, province de Limbourg :

1^o La ferme de l'abbaye de Closterade (Rolduc), consistant en beaux et vastes bâtimens, avec environ 95 bonniers carrés (des Pays-Bas) de prairies, bois et prairies labourables.

2^o Un bois de haute futaie sur taillis, nommé Barenbosch, contenant 30 bonniers 66 perches.

3^o Une pièce de terre labourable à Spekkersheide, dite aux rois Oiseaux, mesurant 14 bonniers 85 perches.

4^o Un pré au moulin de Hammbene, d'un bonnier 60 perches.

Ces quatre articles seront successivement exposés en détail et en masse.

Les fonds sont de première classe et dans une situation agréable et avantageuse; à 2 lieues d'Aix-la-Chapelle, 5 de Maastricht et 40 de Liège. Le sol est fertile et d'un grand rapport.

Le cahier des charges, qui présente toute sécurité, est déposé en l'étude dudit notaire DAELLEN, où l'on peut en prendre connaissance et obtenir tous les renseignements désirables.

L'on peut s'adresser au même effet au bureau du receveur du séminaire de Liège, cloître de la Cathédrale. 273

VENTE DE TROIS MAGNIFIQUES MAISONS DE COMMERCE ET DE TROIS AUTRES, pour sortir de l'indivision.

Le samedi 23 de ce mois, 2 heures de relevée, les héritiers de M. Calès et MM. Poupardin, vendront aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain Pont, à Liège, TROIS MAISONS, sises à Liège, rue Royale, n° 923, 924 et 925, des plus avantageuses pour le commerce, bâties en 1828, et composées; savoir :

La première de deux boutiques donnant sur la rue et sur le Marché, d'un salon et d'une cuisine.

La seconde, d'une boutique, d'un salon et d'une cuisine.

Et la troisième, d'une boutique, de deux pièces et d'une cuisine.

Chacune de ces trois maisons a un entre-sol au-dessus de la cuisine et trois étages dont chacun est composé de quatre chambres et d'une cuisine.

Et TROIS AUTRES MAISONS avec jardins, cotées 101, 101 bis et 102, situées faubourg Ste. Walburge, commune de Liège.

S'adresser pour voir les conditions à MM. COMBES, avocat; PAQUES et GILKINET, notaires à Liège; ou à Mr. FAURE, rédacteur en chef de l'Indépendant, à Bruxelles. 295

VANDEBRANDE, mécanicien du roi, demeurant faubourg de Schaerbeck près de Bruxelles, demande des OUVRIERS MOULEURS en sable, pour sa fonderie de fer. 379

ON DEMANDE A LOUER pour le 1^{er} octobre prochain, un APPARTEMENT ou une MAISON avec écurie. S'adresser au bureau cette de feuille sous les lettres P. C. 284

Beau et grand QUARTIER garni, avec ou sans écurie, à LOUER rue devant la Magdelaine, n° 273. 239

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

ON CHERCHE à LOUER une MAISON avec jardin ou cour. S'adresser derrière St. Denis, n° 639. 367

AVIS AUX TÊTES CHAUVES.

ELIXIR SOUVERAIN

POUR LA REPRODUCTION DE LA CHEVELURE, inventé par M. GEERAERTS, de Louvain.

Cette composition a mérité à son auteur un BREVET D'INVENTION, lui délivré le 1^{er} juillet 1830.

Sur l'invitation de l'administrateur de l'instruction publique, des sciences et des arts, cet Elixir a été soumis à des expériences dirigées par M. BAUD, professeur de médecine de l'université de cette ville, faites dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique de Louvain, en présence de MM. les étudiants en médecine.

Une personne âgée de 63 ans, chauve, a été l'objet de ces expériences; il en est résulté que la partie de la tête chauve s'est trouvée, au bout de trois mois, recouverte de cheveux fins. D'après un tel résultat, M. le docteur BAUD s'est empressé de délivrer à l'inventeur, un certificat attestant l'efficacité de cet Elixir.

En faisant usage de cette composition, de la manière indiquée dans un imprimé joint à chaque bouteille, elle empêche la chute des cheveux, les épaissit et les fortifie.

Plusieurs certificats honorables délivrés à l'inventeur par des personnes qui en ont fait usage, attestent que cette invention mérite à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

Des dépôts de cet Elixir sont établis comme suit :

A LOUVAIN, chez l'inventeur, M. Geeraerts, Mont-Belair, n° 4.

A LIÈGE, chez M. Gillon-Nossent, rue du Pont-d'He, n° 32.

A BRUXELLES, sous la direction de M. Van Straelen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n° 1084.

A ANVERS, chez M. Vandewoerd, rue Cauwenberg, sect. 12, n° 800.

A NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange, n° 686.

La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur, M. GEERAERTS, doit être considérée comme fautive composition.

Toute demande doit être envoyée franc de port.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à satiner. S'adresser rue St-Séverin n° 685.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 19 août. — Rentes, 5 p. 100, 106 20. fin cour., 106 20. — Rentes, 3 p. c. 75 40, fin cour., 75 40. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris. 0000 00. — Rentes de Naples, 93 30; fin cour., 93 30. — Emprunt Guebhard, 43 1/4; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 43 3/4; fin cour., 43 3/4; 3 p. 100, 28 3/8; fin cour., 28 3/8; différée 00 0/0. — Cortès, 35 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 94 3/4; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 19 août. — Dette active, 50 1/2; Dito, 97 7/16 0. — Bill. de change, 21 13/16. — Oblig. du Soudan, 89 1/4 00/00 — Dito, 71 1/4 00/00. — Rente des douanes, Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C., 102 3/4 0/0. Dito de 1828, 102 3/4 000 — Inscript. russes, 67 1/4 0000 — Empr. russe 1831, 96 1/8 00/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 9 3/4 00/00. — Obl. autr. Autriche, 96 7/8 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cons. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. de Brésil, 76 1/4. — Cortès, 33 3/4 000. — Dito Grec, 0 — Lot de Pologne, 116 3/4.

Bourse d'Anvers, du 20 août.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	178 1/2 perte.	A	
Londres.	12 02 1/2 12	A	11 95
Paris.	47 3/8	A	47 1/16 A 46 1/16
Francfort.	36 0/00	A	35 7/8 A 35 3/8
Hambourg.	35 5/16	P	35 1/8 P

Escompte 3 1/2.

Effets publics. Belyique. — Dette active, 102 0/0 A. Id. diff. 41 0/0 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill. 000 0/0 0/0. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/000. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 — Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 87 A 94 3/4 P. — Espagne. Guebb., 48 0/0 P. 0. — Id. perp. Paris, 5 p. c. 100. Id. perp. Amst., 43 3/4 42 3/4 P. 00 00/00. Idem dette différée, 10 1/4 10 1/8.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 1000 Balles café St-Domingue, à 39 cents, cons. 100 Balles café Brésil, à 31 cts., cons. 197 Balles coton Maragnon, prix inconnu.

Bourse de Bruxelles, du 20 août. — Belyique. Dette active, 54 1/2 P Emp 24 mill., 97 5/8 0. — Hollande. Dette active, 50 3/4 A. — Espagne Guebb., 47 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 100, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 100, 44 0/0 P. Id. Paris, 3 p. 100, 34 P. Cortès à Lond., 34 0/0 P. Dette diff. 10 1/4 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.